

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire
Direction des Finances

**CONTOURNEMENT DE HESINGUE ET HEGENHEIM
CONVENTION DE COOPERATION FRANCO-SUISSE POUR LES ETUDES
PREALABLES**

Résumé : Il est proposé de conclure une convention de coopération avec le canton de BALE Campagne, Saint-Louis Agglomération et le canton de BALE Ville, ayant pour objectif d'assurer la cohérence entre les études préalables de deux projets routiers : le projet suisse de collectrice (« Zubringer ») entre la tangente Nord de BALE (N2-Suisse) et la zone du BACHGRABEN à ALLSCHWIL, et le projet français de contournement de HESINGUE et HEGENHEIM.
Cette convention est sans incidence financière pour le Département du HAUT-RHIN, dont la participation à l'étude préalable du contournement de HESINGUE et HEGENHEIM est déjà inscrite au Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014-2019.

I. Le contournement de HESINGUE et HEGENHEIM et la collectrice (« Zubringer ») entre la tangente Nord de BALE (N2) et la zone du Bachgraben à ALLSCHWILL

Du côté français, l'étude préalable, sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Louis Agglomération, d'un projet de contournement routier de HESINGUE et HEGENHEIM, a été inscrite au Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 des 3 Pays, pour un montant de 300 000 € et avec un cofinancement à parité de Saint-Louis Agglomération et du Département du Haut-Rhin.

Du côté suisse, le Canton de Bâle Campagne a décidé de lancer les études préalables d'un premier maillon d'un ring ouest d'ALLSCHWILL selon un découpage en deux tronçons :

- La collectrice (« Zubringer ») entre la tangente Nord de BALE (N2) et la zone du Bachgraben à ALLSCHWILL ;
- Le tunnel d'Allschwil qui doit relier le secteur de Bachgraben et le sud d'ALLSCHWIL.

Les études du tronçon sud de ce ring (tunnel Binningen et Gundelitunnel) n'ont pas été lancées suite à un résultat négatif d'une votation à l'automne 2015.

Ces deux projets, français et suisse, sont également cohérents dans le réseau cible du réseau routier trinational établi dans le cadre du programme d'agglomération de BALE (dans sa 3^{ème} génération). Un programme d'agglomération est un outil de planification qui permet la coordination des questions transversales dans une région métropolitaine et qui coordonne le développement des transports et de l'urbanisation. Tous les quatre ans, un programme de mesures est soumis à la Confédération Suisse en vue de leur cofinancement. Le Département du Haut-Rhin a été associé à l'élaboration de la « Stratégie trinationale Routes » dans le cadre de la 3^{ème} génération de ce programme d'agglomération. Le Département a notamment été représenté par ses services au groupe de travail sur cette thématique et la Commission Permanente a décidé de contribuer au financement de ces études (à hauteur de 2000 €, par délibération en date du 1er juillet 2016).

Le contournement de HESINGUE et HEGENHEIM aboutit à son extrémité sud sur la collectrice « Nordtangente – Bachgraben » et une interconnexion entre ces deux liaisons devrait donc normalement être prévue, au regard notamment du réseau routier cible précité.

II. Convention de coopération pour les études préalables

Dans l'objectif d'assurer la cohérence entre les études préalables de ces projets suisse et français, d'une part, et celui de déterminer les aspects sur lesquels ils pourront être complémentaires, d'autre part, le canton de Bâle-Campagne et Saint-Louis Agglomération, porteurs des projets précités, proposent à notre collectivité et au Canton de Bâle-Ville, de passer une convention de coopération pour les études préalables. Le projet de cette convention est annexé au présent rapport.

En fonction de la partie d'études considérée, le maître d'ouvrage est soit Saint-Louis Agglomération, soit le canton de Bâle-Campagne.

L'organisation proposée pour piloter ces études préalables est principalement structurée autour de la constitution des comités suivants :

- un comité de pilotage politique, au sein duquel sont représentés tous les partenaires du projet par le biais de leurs responsables politiques, chargé du portage et pilotage politique du processus commun (cf. annexe B de la convention) ;
- un comité de direction technique, qui se compose de représentants des administrations des partenaires du projet, chargé du pilotage stratégique du processus commun ;
- un comité technique qui est chargé de la coordination de projet opérationnelle du processus commun.

Concernant le financement de ces études préalables, le canton de Bâle-Campagne et Saint-Louis Agglomération font office de maîtres d'ouvrage autonomes.

Des cofinancements seront convenus spécifiquement entre les partenaires de chacun des projets hors du cadre de la présente convention. La participation financière du Département à ces études préalables est celle déjà fixée dans le Contrat de Territoire de Vie des 3 Pays 2014-2019, à un montant de 150 000 € (correspondant à la moitié du montant inscrit de l'étude préalable du contournement de HESINGUE et HEGENHEIM).

III. Conclusion

Je propose à votre Commission, après en avoir délibéré :

- d'approuver les termes de la convention, jointe au présent rapport, à conclure avec Saint-Louis Agglomération, le Canton de Bâle-Ville et le Canton de Bâle-Campagne, ayant pour objet d'organiser la coopération franco-suisse pour la réalisation des études préalables (françaises) d'un contournement de HESINGUE et HEGENHEIM et (suisse) d'une collectrice (« Zubringer ») entre la tangente Nord de BALE (N2 suisse) et la zone du Bachgraben à ALLSCHWIL,

- de m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN